



Plateformes de Travail en Encorbellement (PTE)

Région Nord



Florian
BELINGARD

Rabot Dutilleul
Construction



Fabien CATTEAU

Rabot Dutilleul
Construction



Michel
CHABRAND

Ramery Bâtiment



Camille DEBEIRE

Nord France
Constructions



Laure
LANGUILLE

Demathieu&Bard
Construction

→ **CARSAT : P3C3**

→ **OPPBTP**



→ Recommandation R464

→ 7 points

RECOmmandation R.464

DU COMITÉ TECHNIQUE NATIONAL DES INDUSTRIES DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

Prévention des risques dus à l'utilisation des plates-formes de travail en encorbellement

Pour vous aider à la mise en œuvre et à l'utilisation de PTE, en préconisant :

- la réalisation d'un plan de calepinage précis et détaillé,
- une vérification de la compétence et du savoir faire des différents intervenants,
- des vérifications périodiques du matériel.



RECO R 464 (2009) 12.indd 7

2018/12/10 10:41

Assurance
Maladie
RISQUES PROFESSIONNELS

→ Expression du besoin du chantier sur le document :

→ « PTE – Dossier de consultation et plan de calepinage »

→ 2 pages ! *(en ligne sur le site internet de l'ASE)*

→ Contrôle de la livraison

→ Contrôle après déploiement

 **Contrôles formalisés sur le document :**

→ « Vérification montage »

→ Vérification lors de chaque mise en place (avant et après déplacement)

 **Contrôles formalisés sur le plan de calepinage**

→ Vérification journalière

 **Points de contrôles illustrés sur le document :**

→ « PTE - Points de vérification »

→ Points de contrôle :

→ Etat de conservation

→ Fixation et fonctionnement des composants

→ Vérification de remise en service

→ A la charge du fournisseur (service matériel ou loueur)

→ 6 référentiels de compétences

→ Annexe 6 : Référentiels des compétences requises

Compétences nécessaires pour le choix des PTE

Toute personne chargée du choix des PTE doit être en mesure de :

- citer les différents composants et dispositifs susceptibles d'équiper les PTE.
- décrire leur fonctionnement.
- analyser les différentes possibilités d'utilisation des PTE en fonction de leur type.
- mettre en adéquation les plans, les modes constructifs retenus, les matériels et équipements de travail les plus adaptés avec leurs composants et dispositifs nécessaires.

Compétences nécessaires pour concevoir et réaliser la procédure de mise en place des PTE (plan de calepinage, cinématiques, ..)

Toute personne chargée de concevoir et de réaliser un plan de calepinage et les cinématiques opératoires doit être en mesure de :

- citer les différents composants et dispositifs susceptibles d'équiper les PTE.
- décrire leur fonctionnement.
- citer les différents modes constructifs.
- exploiter les différents plans (de masse, de situation, d'architecte, de coffrage, d'installation de chantier, ...).
- choisir l'emplacement et le type de point d'ancrage de la PTE à la structure.
- mettre en adéquation les plans, les modes constructifs retenus, les matériels et équipements de travail les plus adaptés avec leurs composants et dispositifs nécessaires.
- gérer les interactions des PTE avec les éventuels autres équipements de travail et dispositifs de protection collective utilisés sur le chantier.
- élaborer les cinématiques nécessaires à la mise en place et aux déplacements des PTE.
- décrire le système de traçabilité propre à l'entreprise.

Compétences nécessaires pour la réception lors de la livraison, le dépliement et le repliement des PTE

Toute personne chargée de réceptionner, déplier et replier les PTE du chantier doit être en mesure de :

- citer les différents composants et dispositifs susceptibles d'équiper les PTE.
- décrire leur fonctionnement.
- élinguer / désélinguer, charger / décharger les PTE du chantier et guider le grutier.
- déplier, replier, entreposer les PTE selon la procédure définie par le fabricant.
- exploiter un plan de calepinage.
- équiper les PTE des composants et dispositifs prévus sur le plan de calepinage.

Compétences nécessaires pour la mise en place des PTE

Toute personne chargée de la mise en place des PTE du chantier doit être en mesure de :

- citer les différents composants et dispositifs susceptibles d'équiper les PTE.
- décrire leur fonctionnement.
- exploiter un plan de calepinage.
- élinguer/désélinguer et guider le grutier pour le levage, le déplacement, la mise en place et l'enlèvement des PTE.
- gérer les interactions des PTE avec les éventuels autres équipements de travail et dispositifs de protection collective utilisés sur le chantier.
- décrire la cinématique de pose et de récupération des supports des PTE.

Compétences nécessaires pour l'utilisation des PTE

Toute personne amenée à utiliser les PTE doit être en mesure de :

- citer les différents composants et dispositifs susceptibles d'équiper les PTE.
- décrire leur fonctionnement.
- respecter les zones de stockage mentionnées sur le plan de calepinage quant à l'emplacement et au poids des charges.

Compétences nécessaires pour la maintenance et l'entretien des PTE

Toute personne chargée d'effectuer la maintenance et l'entretien des PTE de l'entreprise doit être en mesure de :

- citer les différents composants et dispositifs susceptibles d'équiper les PTE.
- décrire leur fonctionnement.
- élinguer, désélinguer, entreposer les PTE.
- examiner à partir des différents points de contrôle communiqués dans les notices des fabricants l'état de conservation des PTE, des composants et des dispositifs qui les équipent ainsi que des supports.
- arbitrer entre le matériel à réformer et celui à réparer.
- détecter les dégradations (déformation, corrosion, ...) susceptibles de compromettre la résistance des composants des PTE ainsi que leur fonctionnement éventuel.
- effectuer les remises en état, dans le respect des préconisations du fabricant.
- remplir les fiches de contrôle périodique des PTE.

Des questions ?

